

Je remarque que le rapport de notre comité se réfère largement à ces suggestions en ce qui concerne les accords de commercialisation éventuels proposés dans le rapport. Le potentiel du marché canadien les intéresse beaucoup. Bien des questions m'ont été posées sur la façon dont ils pourraient accroître les exportations de fruits et légumes, par exemple, vers le Canada; quant aux fabricants, ils voudraient que le Canada leur laisse le champ libre.

Il était beaucoup question dans les journaux lors de mon séjour là-bas des limites sur l'importation des chemises de Trinidad et de Tobago. De toute évidence le gouvernement et la population s'inquiétaient. J'ai pu indiquer notre désir d'examiner avec souplesse la question d'une augmentation possible du contingentement. On en a discuté récemment, lorsqu'une équipe de leurs hauts fonctionnaires s'est rendue à Ottawa pour considérer davantage la question.

J'ai constaté qu'on apprécie fort notre aide. C'est dans cette région que le Canada accorde le plus fort montant par tête. Les pays des Antilles sont cependant impatients et, c'est naturel, de poursuivre leur développement. Leur gratuité s'accompagne dès lors souvent de critiques généralement constructives, sur ce qui leur semble être les limites de notre programme. Le rapport du comité du Sénat en mentionne quelques-unes -- l'association de l'aide aux marchandises et aux services canadiens, les limites sur le financement des coûts locaux, et le départ relativement lent de notre programme d'aide. Certaines de ces choses s'imposent en vertu du programme canadien, mais j'ai pu signaler les nouvelles normes plus souples adoptées par suite de la révision de notre politique étrangère qui permettra au Canada d'apaiser certaines de leurs inquiétudes.

Je sais également que l'ACDI est en train d'examiner très soigneusement le moyen d'améliorer l'administration de notre programme d'aide et je suis persuadé que ce programme a constitué pour nous une source légitime de fierté mais représentera davantage pour nous à l'avenir à mesure que nous l'adapterons mieux aux besoins locaux. Le fonds de développement agricole, dont j'ai parlé tout à l'heure, sera considérablement augmenté et nous permettra de répondre aux demandes d'aide du secteur agricole, demandes auxquelles nous n'aurions pu répondre positivement par le passé.

Politiquement, ces pays voudront construire leur propre destinée indépendamment ou sur une base régionale quelconque sans interférence extérieure. Le rapport de notre comité évoque la possibilité d'établir des liens constitutionnels entre le Canada et les pays des Antilles.

Au cours de toutes les discussions que j'ai eues pendant ce voyage, seul un leader a évoqué cette possibilité bien qu'avec certaines réserves. Je n'ai noté aucun indice d'intérêt général et je suis persuadé que, dans cette région, on met plus l'accent sur des sujets autres que celui de liens constitutionnels avec le Canada. Selon le Gouvernement canadien, il appartient à cette région de prendre ses propres décisions sur son avenir politique. C'est notre attitude. Il est compréhensible que cette attitude existe non seulement de la part des gouvernements souverains de cette région mais également de la part des États associés.

Bien que je n'aie pas essayé d'établir un rapport direct entre cette déclaration et le rapport de notre comité, il est évident que la majorité de